

Cet éminent canoniste, il est vrai, a trouvé quelques erreurs dans notre Code, et l'on nous accuse de tenir à ces erreurs ; en quoi nous sommes encore gallicans. La persistance de cette accusation doit nous étonner, car les protestations ont été nombreuses et explicites. Nous ne demandons pas mieux que de mettre nos lois en parfaite harmonie avec le droit canon ; nous croyons seulement que la chose est impossible. Ainsi le droit canon veut qu'un prêtre accusé de meurtre soit d'abord dénoncé à l'évêque, qui jugera ensuite s'il doit être livré à la justice civile. Il n'est pas permis d'espérer que le Parlement fera une loi dans ce sens. Ce serait une tyrannie et une monstruosité pour les protestants, qui n'auraient pas confiance en l'impartialité de l'évêque dans le cas où la victime du prêtre assassin serait un de leurs co-religionnaires.

Quant aux défauts réformables de notre Code, nous n'y tenons pas, qu'on nous fasse l'honneur de le croire. Nos lois sont un héritage que nous amendons avec le temps ; mais pour cette réforme nous croyons que la prudence et la patience sont nécessaires, n'oubliant jamais que nous sommes entourés de gens hostiles plus forts que nous si nous les provoquons à une lutte corps à corps, et nous pensons que l'on ferait bien d'imiter la discrétion du Docteur De Angelis, déjà cité, qui ne propose que des moyens *indirects* d'améliorer nos lois. † L'Église du Canada occupe aujourd'hui une belle position ; nous sommes de ceux qui s'imaginent qu'elle n'a pu arriver là que par une tactique sage, et qui veulent la continuation de cette tactique. Nous désirons que les traditions de l'épiscopat sur ce point ne cessent jamais d'être notre règle de conduite à tous ; en rompre la chaîne, ce serait compromettre le succès d'une réforme depuis longtemps commencée, et détruire l'unité du peuple et du clergé, unité absolument essentielle à notre vie nationale.

L'histoire de l'Église au Canada depuis la cession est à la fois consolante et instructive pour les amis de la religion et de la liberté. Sous le régime d'une puissance protestante, le Catholicisme semblait ne devoir vivre que de persécutions, ou tout au moins de tracasseries de la part des gouvernements ; nous voyons toutefois que les conditions civiles de son existence se sont améliorées graduellement tous les jours, sans lutttes violentes, sans aucun de ces déchirements dont les autres pays ont trop souvent payé les progrès les plus légi-